Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de préaviser sur la prise en considération du postulat de M. Ruben RAMCHURN du 5 mars 2020

Pour une réflexion sur l'affectation de l'Echandole et des Caves du Château

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 juin 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Aurélie Maude HOFER, Claude-Anne JAQUIER, Marisa PARDO, Léa ROMANENS, David GRANDJEAN, Ramesh VASWANI et du soussigné, rapporteur de minorité.

La délégation municipale était composée de Madame Carmen TANNER, Municipale en charge de la culture et de Monsieur Raphaël KUMMER, Chef du Service de la culture.

Alors que le postulat invitait à une réflexion sur l'usage de divers lieux au sein et aux abords du Château, on peut tout d'abord être surpris d'avoir vu se présenter face à la commission une délégation municipale composée uniquement de la Municipale en charge de la culture et de son chef de service. Est-ce que le Château appartiendrait au dicastère de la culture ?

Au lieu d'une réponse à une réflexion sur un lieu, la commission n'a reçu que des précisions sur des projets de la culture, projets d'ailleurs tous pré-COVID-19 et donc peut-être aujourd'hui devenus en partie obsolètes. On a notamment appris que les Caves du Château deviendraient encore plus inaccessibles au privé pour des locations et qu'un projet de cafétéria dans la Cour du Château existait.

A un postulat qui soulevait un certain unilatéralisme de la réflexion sur l'usage des lieux du Château et invitait à se poser la question sur l'intérêt d'une réflexion plus ouverte avec une vision plus polyvalente, il a été répondu avec exactement le même unilatéralisme. On aurait pu s'attendre à voir URBAT au cœur de la réponse et bien s'ils n'en ont pas été écartés, ils étaient en tout cas absents.

Aucune réponse n'a été apportée concernant l'idée d'une terrasse le long du Château côté Canal, alors que ce serait un complément ou une alternative fantastique aux parklets, qui pourrait être exploitée en partenariat avec un des tenanciers d'établissement public du périmètre.

On s'est contenté de nous expliquer qu'il existait des réflexions sur l'usage des lieux du Château, mais que ce postulat qui pourtant va dans le même sens, était une mise en danger de 40 ans d'histoire au sein d'un château vieux de 700 ans. En résumé on nous fait le coup de la peur comme à chaque fois qu'on tente simplement d'ouvrir une réflexion sur ces sujets qui semblent être considérés comme des totems, chasse gardée d'un bord politique. C'est

attitude obtuse est regrettable et va contre l'intérêt public, qui est justement de dépolitiser ces sujets pour que tout le monde s'y retrouve et se sente représenté.

Alors que les comptes 2019 ont montrés une dégradation continuelle des résultats des théâtres, qui touchent toujours moins de monde avec une subvention nette en augmentation et ce avant même le COVID-19, il est aujourd'hui urgent de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'humilité et de ne pas balayer de manière hautaine toute initiative qui permettrait d'élargir le public des lieux culturels. La culture subventionnée se doit d'être populaire et non élitiste. Or, quand de plus en plus d'argent ne bénéficie qu'à un nombre de personnes de plus en plus restreint, on est en droit de se demander si on sert la collectivité ou un cercle élitiste et on est droit de demander à la Municipalité dans son ensemble de répondre à un postulat par un rapport.

C'est pourquoi en tant que rapporteur minoritaire, je vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à renvoyer ce postulat en Municipalité afin qu'elle nous réponde sur les opportunités de faire les choses plus efficacement et pour le plus grand nombre dans et autour du Château d'Yverdon, sans qu'elle ne soit contrainte en rien puisqu'un postulat n'est de toute façon pas contraignant.

Ruben RAMCHURN

Rapporteur de minorité

Yverdon-les-Bains, le 23 août 2020